

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue aux salles 103 et 104 du Centre administratif de Roberval, sis au 828, boulevard Saint-Joseph, ainsi que par visioconférence, ce 14^e jour de juin 2022, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M. Marc Tremblay, président;
M. Jimmy Meunier, vice-président;
M^{me} Chantale Nadeau;
M^{me} Mireille Tremblay;

MEMBRES DU PERSONNEL

M^{me} Mélanie Jobin;
M^{me} Flavie Tremblay;
M. Carl Bouchard;
M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M^{me} Zoé Paradis;
M. Guy Larouche;
M^{me} Maryse Perron Chartier;

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Présences en visioconférence :

M^{me} Janot Pagé Kroft, membre parent;
M. Jean-Michel Cossette, membre du personnel enseignant;
M^{me} Audrey Piquette, membre du personnel d'encadrement;
M. André Desmarquis, membre de la communauté;

Invitées :

M^{me} Chantale Rivard directrice du Service des ressources financières;
M^{me} Nadia Tremblay, directrice du Service des ressources humaines.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 9 juin 2022 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte, sous la présidence de M. Marc Tremblay, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

2. Mot de bienvenue

M. Marc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M. Marc Tremblay, président, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

M^{me} Caroll Guay assiste à la rencontre. Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration**6.1 Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

6.2 Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

6.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4 Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5 Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

6.6 Comité de gouvernance des ressources informatiques

Il n'y a rien à signaler.

6.7 Comité des ressources éducatives

Il n'y a rien à signaler.

7. Présentation ou information au conseil d'administration

Il n'y a rien à signaler.

8. Agenda de consentement**8.1 Abrogation du Règlement n° 2 : code d'éthique et de déontologie des commissaires**

ATTENDU l'article 457.8 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) permettant au ministre de l'Éducation d'établir, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2022-001 par lequel le ministre de l'Éducation a édicté le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

ATTENDU qu'il est donc pertinent d'abroger le Règlement n° 2 : code d'éthique et de déontologie des commissaires du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour le remplacer par le règlement du ministère;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets abroge le Règlement n° 2 : code d'éthique et de déontologie des commissaires.

ADOPTÉ

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Il n'y a rien à signaler.

10. Dossiers nécessitant une décision

CA-0294-06-22

Il est proposé par M. Jimmy Meunier :

DE remettre à un autre moment, soit à l'automne, le point 10.1. « Modification de la Politique sur les services de garde en milieu scolaire ».

Selon lui, il manque des éléments pour rendre une décision. Il précise que les conseils d'établissement et le comité de parents ont eu peu de jours pour émettre une opinion lors de la consultation. Il indique que certains conseils d'établissement ont adopté leur règlement de service de garde alors que la politique n'avait pas encore été adoptée par le conseil d'administration.

M. Jimmy Meunier demande la tenue d'un vote à main levée sur la proposition.

Résultat du vote :

POUR : 3

CONTRE : 8

ABSTENTION : 3

A D O P T É à la majorité

10.1 Modification de la Politique sur les services de garde en milieu scolaire**PROPOSITION DE MODIFICATIONS À LA POLITIQUE**

CA-0295-06-22

Il est proposé par M. Jimmy Meunier d'apporter les modifications suivantes à la politique :

À 5.8 : Remplacer les termes « la pénurie de personnel » par « aux contraintes de ressources humaines disponibles »;

À 6.1 : Remplacer les termes « pour les enfants handicapés dont les besoins sont différents de ceux qui de la clientèle ordinaire » par « pour les enfants ayant un handicap et des besoins particuliers »;

À 6.3 : Ajouter les termes « assurer un soutien au comité de parents utilisateurs, le cas échéant »;

À 7.0 : Ajouter après le mot « permanent » les termes suivants : « sauf une situation exceptionnelle à être évaluée par la direction de l'école »;

À 8.13 : Modifier le texte : « la facturation en fonction des présences prévues des enfants selon la réservation de base » par « la facturation selon la fréquentation réelle » et enlever le reste de la phrase.

PROPOSITION DE VOTE SUR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES

CA-0296-06-22

M^{me} Audrey Piquette demande le vote sur les modifications proposées.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 1

A D O P T É à la majorité

PROPOSITION DE VOTE IMMÉDIAT

CA-0297-06-22

M^{me} Audrey Piquette propose le vote concernant l'adoption immédiate de la politique.

Résultats du vote :

Pour : 10

Contre : 3

Abstention : 1

A D O P T É à la majorité absolue

PROPOSITION FINALE

ATTENDU la Politique sur les services de garde en milieu scolaire actuellement en vigueur au Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que des modifications ont été apportées;

ATTENDU la consultation effectuée, le 2 juin 2022, auprès du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la consultation effectuée, le 3 juin 2022, par courriel, auprès du comité de parents;

ATTENDU la consultation effectuée, le 3 juin 2022, par courriel, auprès des conseils d'établissement;

ATTENDU que les commentaires reçus en provenance du comité de parents et de certains conseils d'établissement ont été présentés aux membres du conseil d'administration;

ATTENDU les commentaires reçus en séance et les modifications proposées et acceptées par vote majoritaire;

En conséquence,

CA-0298-06-22

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Politique sur les services de garde en milieu scolaire telle que présentée en y ajoutant les modifications adoptées par les membres du CA;

QUE ladite politique soit transmise au comité de parents ainsi qu'aux conseils d'établissement.

A D O P T É

10.2 Transmission d'une lettre au ministère de l'Éducation du Québec demandant l'évaluation de la gouvernance scolaire après deux années d'exercice

ATTENDU la mise en place des conseils d'administration des centres de services scolaires en 2020;

ATTENDU que le conseil d'administration a fait des apprentissages dans les deux dernières années et qu'il est maintenant plus en mesure de contribuer à l'évolution du Centre de services scolaire;

ATTENDU qu'il est toujours pertinent, dans un processus d'amélioration continue, de faire une évaluation afin de mesurer les objectifs fixés et les résultats souhaités;

ATTENDU le désir de la gouvernance actuelle d'aider à construire la gouvernance de demain;

ATTENDU que certaines réflexions et certains constats nécessiteraient que le ministère de l'Éducation du Québec prenne en compte les commentaires des conseils d'administration actuels en mettant en place une évaluation formelle faite auprès desdits conseils d'administration des centres de services scolaires francophones;

ATTENDU le désir du conseil d'administration de bien exécuter son mandat et d'obtenir un support pour les présidences et administrateurs des conseils d'administration;

En conséquence,

CA-0299-06-22

il est PROPOSÉ par M. Jimmy Meunier et RÉSOLU unanimement :

QUE le conseil d'administration demande au ministère de l'Éducation du Québec d'élaborer une évaluation formelle auprès des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires francophones;

QUE cette résolution soit transmise au ministère de l'Éducation ainsi qu'à la députée du comté, M^{me} Nancy Guillemette.

A D O P T É

10.3 Entérinement des décisions de la direction générale concernant les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR-26-05-22, CRR-27-05-22, CRR-28-05-22, CRR-29-06-22)

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les séances du comité de répartition des ressources tenues les 31 mai et 2 juin 2022;

ATTENDU les recommandations émanant du comité de répartition des ressources par les résolutions CRR-26-05-22, CRR-27-05-22, CRR-28-05-22 et CRR-29-06-22;

ATTENDU les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion le 2 juin 2022 et les commentaires reçus;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, ces recommandations du comité de répartition des ressources sont acceptées par la direction générale et entérinées par le conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0300-06-22

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets entérine les décisions de la direction générale quant à l'acceptation des recommandations suivantes du comité de répartition des ressources :

CRR-26-05-22 : ALLOCATIONS DÉDIÉES ET PROTÉGÉES 2022-2023

QUE l'annexe 3 de la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources soit adoptée telle que présentée.

CRR-27-05-22 : AUTRES ALLOCATIONS AUX ÉCOLES 2022-2023

QUE l'annexe 1 de la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources soit adoptée telle que présentée.

CRR-28-05-22 : PLAN D'INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE 2022-2023

QUE l'annexe 4 de la Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources soit adoptée telle que présentée.

CRR-29-06-22 : PLAN D'EFFECTIFS DES SERVICES DIRECTS AUX ÉLÈVES

QUE les postes de techniciennes en service de garde répondent aux paramètres et que le plan d'effectifs respecte le nombre de postes en fonction du nombre d'inscriptions des élèves qui ont confirmé des plages horaires de fréquentation.

QUE les postes soient offerts en fonction du nombre de ressources légalement qualifiées.

QUE les postes d'adaptation scolaire inscrits au plan d'effectifs soient révisés [...] afin de diminuer les demandes d'ajouts d'heures et de postes.

QUE les postes en lien avec les principes de Jordan soient revus en évaluant les besoins et en ajustant les heures demandées en fonction de l'équité des services aux élèves et des disponibilités de ressources.

QUE le Service des ressources humaines et les Services complémentaires rencontrent les directions pour revoir les demandes au plan d'effectifs en fonction des principes ci-haut mentionnés.

QUE le Plan d'effectifs des services directs aux élèves 2022-2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

11. Affaires nouvelles

Il n'y a rien à signaler.

12. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 28 juin 2022, à 18 h 30, à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

13. Évaluation de la rencontre

Les membres ont rempli le formulaire d'évaluation de façon virtuelle.

14. Levée de la séance

CA-0301-06-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Janot Pagé Kroft et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 21 h 23.

ADOPTÉ

Le président,

La secrétaire générale,

Marc Tremblay

Annie Tremblay, avocate